



COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DU CAMBRESIS

L'an deux mille vingt-trois, le onze juillet à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambresis s'est réuni, à l'espace Cambresis à Cambrai sur convocation qui lui a été adressée le quatre juillet deux mille vingt-trois, en application de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de Monsieur Sylvain TRANOY. (Délibérations avec condition de quorum)

MEMBRES PRESENTS : (48- 37 Titulaires et 11 suppléants)

48 membres sont présents avec voix délibérative, le quorum étant atteint, la séance peut donc commencer.

Communauté d'agglomération de Cambrai (26 votants –16 titulaires – 10 suppléants ayant obtenu procuration)

- | | | |
|--------------------------------------|------------------------|----------------------------------|
| 1. Gérard ALLART, | 8. Jean-Claude GUINET, | 17. Jean-Pierre BAVENCOFFE(S), |
| 2. M-Bernadette BUISSET-
LAVALARD | 9. Bruno IVANEC | 18. Fabien CARPENTIER(S), |
| 3. Jacques DENOYELLE, | 10. Romain MANESSE, | 19. Marie-Danielle CHEVALIER(S), |
| 4. Eddy DHERBECOURT | 11. Pascal MOMPACH, | 20. Jean-Pierre COUVENT(S), |
| 5. M-Thérèse DOIGNEAUX | 12. Michel PRETTRE, | 21. Marie-Anne CHEVALIER(S), |
| 6. Nathalie DROBINOHA, | 13. Maryvone RINGEVAL | 22. Jeanine HOSSELET(S), |
| 7. Pascal DUEZ, | 14. Laurence SAYDON, | 23. Martine LABALETTE(S), |
| | 15. Gérard SETAN, | 24. Sonia LANCEL(S), |
| | 16. Sylvain TRANOY, | 25. Claude LECLERCQ(S), |
| | | 26. Thérèse WAGNIES(S) |

Communauté d'agglomération du Caudrésis – Catésis (19 votants – 18 titulaires – 1 suppléant ayant obtenu procuration) :

- | | | |
|--------------------------|-----------------------|-----------------------|
| 1. Etienne BASQUIN, | 8. Sylvain HALLE, | 14. Patrice QUEVREUX, |
| 2. Didier CATTOEN, | 9. Yannick HERBET, | 15. Henri QUONIOU, |
| 3. Marie-Josée DEPREZ, | 10. Michel HENNEQUART | 16. Laurence RIBES, |
| 4. Bernadette DUBUIS, | 11. Stéphane JUMEAUX | 17. Jeremy RICHARD |
| 5. André-Marie FORRIERE, | 12. Julien LEONARD | 18. Liliane RICHOMME, |
| 6. Daniel FORRIERES, | 13. Joseph MODARELLI, | 19. Claude DOYER(S) |
| 7. Jean-Claude GERARD, | | |

Communauté de Communes du Pays Solesmois (3 votants – 3 titulaires) :

1. Michel DHANEUS,
2. Didier ESCARTIN,
3. Roland SALENGRO

Membre ayant assisté à la séance

Billy JOURNET

Membres excusés (T) :

Yvette BLANCHARD, Thierry BOUTEMAN, Pascal BRUNIAUX, Guy COQUELLE, Olivier DELSAUX, Jean-Marie DEVILERS, Benoit DHORDAIN, Christian DUMONT, Jean-Pierre DHORME, Gilbert DRAIN, Jean FICHAUX, Dominique GAILLARD, Olivier GOBERT, Bernard HUREZ, Marc LANGLAIS, Bruno LEFEBVRE, Philippe LOYEZ, Karine MORELLE, Francis NOBLECOURT, Daniel POTEAU, Jean-Michel TISON, Yves MARECAILLE, Stéphane MAURICE, Slimane RAHEM, Nicolas SIEGLER

Fabrice BACCOUT, Alexandre BASQUIN, Frédéric BRICOUT, Mathieu DAVOINE, Maurice DEFAUX, Pierre-Henri DUDANT, Ludovic HAVART, Patrice BONIFACE, Monique LESNE, Bertrand LEFEBVRE, Jérôme MELI, Véronique GODELIEZ NICAISE, Gilles PELLETIER, Bernard PLET, Jacques OLIVIER, Jean-Felix MACAREZ, Paul SOUPLY

Christophe BISIAUX, Jean-Marc BOUCLY, Georges FLAMENGT, Paul SAGNIEZ

Secrétaire de séance :

Michel HENNEQUART

OBJET : CEE : PRISE EN CHARGE DES CONTROLES

Reconnu compétente en matière de maîtrise de la demande d'énergie (PCAET), le Vice-Président, Didier ESCARTIN rappelle que le syndicat propose, depuis 2017, à ses collectivités de continuer de regrouper, déposer et valoriser les CEE auprès du PNCEE sur son compte EMMY (de valoriser les CEE issus des travaux d'efficacité énergétique réalisés sur leur patrimoine respectif).

Il se charge de la vente des CEE et reverse une compensation financière selon les modalités décrites dans les conventions.

Au regard de nouvelles obligations de contrôles selon le décret n° 2022-1655 du 26 décembre 2022 relatif aux modalités de mise en place des dispositifs d'identification, d'évaluation et de gestion des risques permettant de détecter une obtention frauduleuse de certificats d'économies d'énergie existents. Ces contrôles concernent principalement l'isolation (combles, planchers, murs), travaux de rénovation globale, installations de pompes à chaleur et chaudière biomasse.

Ces contrôles obligatoires pour percevoir les CEE ont pour objectifs de :

- Avoir une appréciation plus juste de la qualité des travaux
- Repérer les problématiques éventuelles
- Améliorer la qualité des travaux et donc réduire les risques de malfaçons

Le Pays du Cambresis, lors des premières années de valorisation des CEE à créer une réserve avec les bonus des CEE vendus. L'objectif était de générer une solidarité entre les collectivités pour financer de futures opérations en lien avec la rénovation énergétique du patrimoine public. Le coût d'un contrôle est estimé à un coût moyen de 300 € HT.

Il est proposé que :

- **Le Pays du Cambresis prenne en charge le coût des contrôles CEE pour cette année 2023, les crédits ayant été inscrits au budget primitif sur le compte 4581-00022,**
- **Autoriser le Président à signer tout document s'y afférent.**

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait en séance à la date que dessus.

Pour extrait conforme,

19 JUL. 2023
Publié le
Certifié exécutoire le 19 JUL. 2023

Le Président


Sylvain TRANOY

Envoyé en préfecture le 19/07/2023

Reçu en préfecture le 19/07/2023

Publié le



ID : 059-255902330-20230711-D2023_23-DE